



ASB

REGLEMENT
3ème CHALLENGE ROGER BECQ
SAISON 2017

SECTION CYCLISME

AS BRETEUIL
Siège social : Mairie de Breteuil
Rue Hückelhoven
27160 BRETEUIL
club.quomodo.com/as-breteuil
Club fondé en 1934
Affilié FFC

CORRESPONDANCE :

Président : Pascal BECQ
38 Place du Puits Vert
27160 Breteuil
Tél : 06 21 50 12 30
Mail : isabellepernel27@orange.fr

Vice-président : Serge HERVAULT
15 route de Ste Suzanne
27160 La Guéroulde
Tél : 06 20 73 16 47

ARTICLE 1 : Accès au challenge

L'AS Breteuil organise un challenge intitulé **ROGER BECQ DEP**.

Le Challenge DEP est ouvert aux catégories DEP1/DEP2/DEP3/DEP4.

Le challenge est ouvert à tous les Clubs régionaux et interrégionaux.

ARTICLE 2 : Calendrier des courses

Le Challenge se disputera sur les épreuves citées ci-dessous :

- La Guéroulde : le 08/05/17
- St Ouen d'Attez le 14/7/17 matin
- Les Baux de Breteuil le 29/07/17
- La Guéroulde : 20/08/17
- Breteuil : 01/09/17
- Rugles : FINALE 16/09/17

ARTICLE 3 : maillots des Leaders

Les organisateurs devront récompenser à l'issue de chaque épreuve le leader du Challenge et le premier de chaque catégorie dans le classement général.

Chacun se verra remettre **un maillot à porter par le coureur lors de l'épreuve suivante** s'il y participe. En cas d'absence d'un leader, le maillot sera porté par le coureur présent le mieux classé et conformément au règlement du Challenge.

En cas d'égalité de points pour la remise du maillot, le plus grand nombre de participation sera pris en compte, en cas de nouvelle égalité, l'avantage ira au plus âgé.

Couleur des maillots :

DEP1 : maillot jaune

DEP2 : maillot blanc

DEP3 : maillot vert

DEP4 : maillot rouge

ARTICLE 4 : Participation

10 points de présence seront attribués au départ de chaque course.

Marqueront des points les coureurs présents au départ et ayant signé la feuille d'émargement.

Le coureur changeant de catégorie conservera la moitié des points du challenge acquis dans le classement de son ancienne catégorie (mais conservera en entier les points de présence).

Pour prétendre au classement final du challenge, chaque coureur devra avoir totalisé au moins 40 points de présence au départ.

ARTICLE 5 : classement

Seul le classement de l'épreuve rendu par le commissaire officiel après l'arrivée fera foi pour le

classement du challenge. Le classement de l'épreuve sera pris compte pour le classement du challenge par catégorie. Aucune contestation ensuite ne pourra être apportée.

Les classements du Challenge seront affichés par catégorie à chaque départ d'une nouvelle épreuve.

ARTICLE 6 : attribution des points du challenge

A chaque épreuve, les 20 premiers se verront attribuer des points **en plus** des 10 points de présence, selon le barème suivant :

1 ^{er} : 25 Pts	6 ^{ème} : 15 Pts	11 ^{ème} : 10 Pts	16 ^{ème} : 5 Pts
2 ^{ème} : 19 Pts	7 ^{ème} : 14 Pts	12 ^{ème} : 9 Pts	17 ^{ème} : 4 Pts
3 ^{ème} : 18 Pts	8 ^{ème} : 13 Pts	13 ^{ème} : 8 Pts	18 ^{ème} : 3 Pts
4 ^{ème} : 17 Pts	9 ^{ème} : 12 Pts	14 ^{ème} : 7 Pts	19 ^{ème} : 2 Pts
5 ^{ème} : 16 Pts	10 ^{ème} : 11 Pts	15 ^{ème} : 6 Pts	20 ^{ème} : 1 Pt

ARTICLE 7 :

Récompenses : des lots seront remis lors de la finale aux 3 premiers.

Pour la finale, une salle devra être mise à la disposition pour la cérémonie protocolaire. Tout cas litigieux pourra être tranché par l'organisateur avec avis des arbitres.

ARTICLE 8 :

Les responsables du Challenge 2017 seront Pascal Becq ou Serge Hervault.

***Règlement établi et approuvé par le Bureau
Pour le Bureau
Le président Pascal Becq***